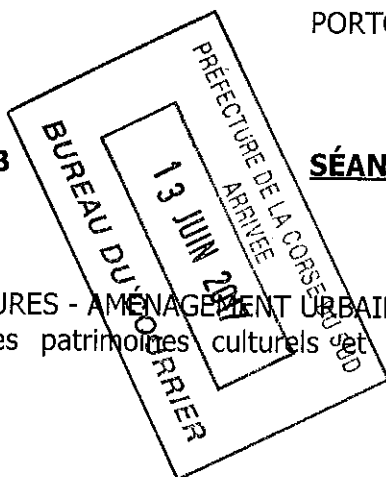




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 17/066/INF-AM URB

SÉANCE DU 09 JUIN 2017



OBJET : INFRASTRUCTURES - AMÉNAGEMENT URBAIN
Valorisation des patrimoines culturels et paysagers - Mise à jour du plan de
financement.

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois de juin à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 juin 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Absents : Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Jacqueline BARTOLI à Jean-François GIRASCHI ; Vanessa GIORGI à Jean-Michel SAULI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Gaby BIANCARELLI ; Léa MARIANI à Florence VALLI ; Jean-Marc ANDREANI à Antoine ACQUATELLA ; Jean-Christophe ANGELINI à Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le Conseil Municipal a déjà eu à connaître ce dossier, dans le cadre de délibérations spécifiques, à savoir pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental (conseil municipal du 16 décembre 2015) pour la demande de subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse pour les crédits affectés au PO FEDER 2014/2020 (conseil municipal du 29 mars 2016) et enfin pour la demande de subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre des crédits affectés à la dotation quinquennale.

Le Conseil départemental de la Corse du Sud a répondu favorablement au projet en octroyant une aide 827.490,14 € par arrêté attributif en date du 18 mai 2016, ainsi que la CTC pour une aide de 720.593,00 € en date du 17 mai 2017.

Suite à l'instruction du dossier de demande d'aide européenne auprès de l'Agence du Tourisme de Corse, organisme instructeur auprès de la CTC pour la gestion des fonds européen FEDER, et au regard des fonds mis à disposition, une aide financière de 600.000,00 € pour une dépense éligible de 3.584.287,00 € HT est attribué au projet.

Afin de consolider le plan de financement, une enveloppe de 150.000,00 € en complément est attribuée dans le cadre des crédits affectés par l'Agence du Tourisme de Corse pour la période 2016/2020.

Le plan de financement réactualisé se décline comme suit :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale HT	100 %	
✓ Assiette aide éligible Département		4.367.227,00
✓ Assiette aide éligible CTC/FEDER		3.584.287,00
✓ Assiette aide éligible CTC		4.367.227,00
✓ Assiette aide éligible ATC		3.584.287,00
Aides financières :		
✓ Département	18,95 %	827.490,00
✓ CTC/FEDER	16,73 %	600.000,00
✓ CTC	16,50 %	720.593,00
✓ ATC	4,18 %	150.000,00
Total aides		2.298.083,00
o Part communale HT		2.069.144,00
o Rappel TVA		417.472,92
o Part communale TTC		1.994.962,92
Opération TTC		4.838.699,92

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement ci-dessus indiqué et d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de finances de 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 07 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les plans de financement de l'opération telle qu'indiquée ci-dessus.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche, et signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations visées à l'article 1.

ARTICLE 3 : Les recettes et les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets 2016 et suivants :

Dépenses

23 : Immobilisations en cours

2313 : Constructions

Recettes

13 : Subventions

1311 : Etat

1312 : CTC

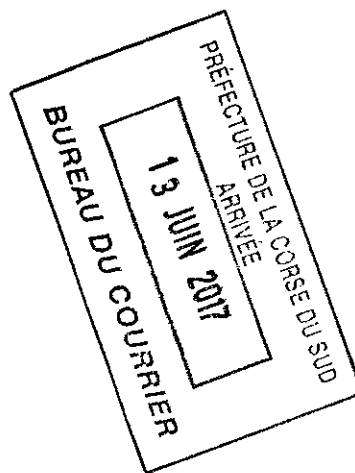
1313 : Conseil départemental de la Corse du Sud

16 : Emprunts

1641 : Emprunts en euros

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	24
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

